

## RETOUR SUR LES HEURS ET LES MALHEURS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE L'ARMÉE AVANT ET PENDANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE (III)

Jacques de LAJUGIE

### NOVEMBRE 1942 – AVRIL 1944<sup>1</sup> : AMÈRE VICTOIRE

Le texte ci-dessous fait suite à deux articles. Le premier portait sur la seconde moitié des années 1930 (« La montée des périls : 1935-1940 ») et le second sur la période comprise entre la signature de l'armistice et l'invasion de la zone libre (« Juillet 1940-Novembre 1942 : le temps des épreuves »). Il ne prétend évidemment pas à l'exhaustivité, tout ne pouvant pas être dit dans le cadre, par construction limité, d'un article. L'auteur a, pour une bonne part, travaillé à partir des archives conservées au Service Historique de la Défense, la série 7 NN (communément appelée « Fonds de Moscou »), la série GR 28 P 9 et la série GR 28 P 13 entre autres.

#### 1) INTRODUCTION

Deux jours après le débarquement en Afrique du Nord et quelques heures avant l'invasion de la zone libre (événements que le Service avait manifestement anticipés), le Colonel Rivet et le Colonel Ronin (chef du SR Air) quittent la métropole et gagnent Alger<sup>2</sup>. D'une part parce qu'ils ont parfaitement compris que le régime de Vichy n'avait ni la possibilité effective, ni la volonté de s'opposer si peu que ce soit à l'occupant et glissait chaque jour un peu plus dans la collaboration, y compris sur le plan militaire. D'autre part pour se mettre à l'abri car ils se savent identifiés et, par voie de conséquence, recherchés par l'occupant<sup>3</sup>. Quant aux cadres du Service qui ne sont pas ou pas encore en mesure de quitter la métropole, la grande majorité d'entre eux va plonger dans la clandestinité (quand ils n'y

---

<sup>1</sup> La fin du mois d'avril 1944 correspond au moment où le Service est absorbé par la Direction Générale des Services Spéciaux et où le Colonel Rivet quitte effectivement ses fonctions.

<sup>2</sup> A l'inverse et alors qu'il est une des cibles privilégiées de l'Abwehr compte tenu des responsabilités qu'il exerce à la tête des Travaux Ruraux, le Commandant Paillole ne fait pas partie du voyage. Il en concevra une certaine amertume. Il en fera part au Colonel Ronin quand il le retrouvera à Gibraltar après avoir franchi clandestinement la frontière espagnole et avant de gagner Londres (où ils rencontreront ensemble le Colonel Passy, réunion dont il ne sortira à peu près rien).

<sup>3</sup> C'est pour la même raison que le Service avait, dès le début de l'été 1940, exfiltré en Algérie le Capitaine Doudot.

sont pas déjà<sup>4</sup> ) ou passer, à leurs risques et périls, en Afrique du Nord via l'Espagne<sup>5</sup>. A une exception près<sup>6</sup>, **aucun d'entre eux ne s'engagera si peu que ce soit dans la voie de la collaboration avec l'occupant.**

En faisant le choix de gagner Alger (plutôt que Londres via Gibraltar, même si c'était moins évident et plus compliqué, techniquement et politiquement parlant), les dirigeants du Service obéissent à un réflexe qui est à la fois naturel et institutionnel. **Ils se mettent à la disposition du commandement car ils considèrent que tels sont leur devoir et leur vocation**<sup>7</sup>. Ils le font alors qu'ils n'éprouvent pas la moindre sympathie pour l'Amiral Darlan (qui avait tout fait pour affaiblir et marginaliser le Service à l'époque où il était Vice-Président du Conseil) et qu'ils n'ont jamais entretenu une relation privilégiée avec le Général Giraud (même si le Service avait chargé le Capitaine Vellaud d'assurer sa sécurité entre son retour en France et son départ pour Alger<sup>8</sup>).

Pour explicable, sinon compréhensible qu'elle soit, la décision prise par les dirigeants du Service de rejoindre Alger pour y reprendre leurs activités au grand jour et pour y poursuivre le combat contre l'occupant<sup>9</sup> n'en a pas moins été jugée avec sévérité et, pour dire le vrai, considérée comme « opportuniste » par une partie des dirigeants du BCRA, le Colonel Passy en tout premier lieu<sup>10</sup>, ce qui n'est pas indifférent au regard de la suite des événements<sup>11</sup>. La personnalité et le parcours

---

<sup>4</sup> Ce qui est de facto le cas des agents de TR et, dans un autre registre, celui de la section « Allemagne » du 2<sup>ème</sup> Bureau, laquelle abrite ses activités à Lyon derrière une société fictive (« Technica »).

<sup>5</sup> Ce que fera, entre autres, l'ex-chef de la SCR entre 1936 et la déclaration de guerre, le Colonel Schlessler.

<sup>6</sup> L'exception à la règle est le fait du Capitaine Beaune. Il avait été écarté au mois de mars 1937 de l'antenne de Nice à la suite d'une inspection conduite par le Lieutenant – Colonel Schlessler car il était considéré comme très, pour ne pas dire trop, proche de Joseph Darnand, lequel était la cheville ouvrière des livraisons d'armes du SIM au CSAR (c'est-à-dire à la « Cagoule »). Il sera nommé Attaché Militaire Adjoint à Budapest et finira par rejoindre le SR de la Milice.

<sup>7</sup> Fait significatif, le Colonel Rivet se présente à l'Amiral Darlan juste après être arrivé en Algérie alors même que l'Amiral Darlan avait voulu le démettre brutalement de ses fonctions à la fin de l'année 1941.

<sup>8</sup> A mesure que le temps passera, les commentaires que fait le Colonel Rivet dans son « journal de marche » sur l'action du Général Giraud sont de moins en moins amènes jusqu'à devenir critiques à partir du début de l'année 1944.

A noter que l'évasion du Général Giraud au mois d'avril 1942 doit beaucoup plus à la 7<sup>ème</sup> Colonne d'Alsace, qui était dirigée par Paul Dugler et qui a été financée, au moins pour partie, par les fonds secrets du régime de Vichy qu'au Service. Quant au Capitaine Vellaud, il sera chargé par le Commandant Paillolle de constituer et de diriger le réseau TR « Jeune » au tout début de l'année 1943. Parachuté en France à la fin de l'année 1943, il sera arrêté à Paris au mois de mars 1944 et fusillé à Buchenwald au tout début du mois d'octobre 1944, en même temps que le Capitaine Avallard, chef du poste TR « Jeune » de Marseille.

<sup>9</sup> Jusqu'au mois de novembre 1942, le Service continue, par la force des choses, à lutter contre l'ensemble des menées étrangères, qu'elles soient le fait des pays de l'Axe ou de l'IS, du SOE et de la France Libre. C'est ainsi que le Tribunal Militaire de Montpellier prononce trois peines de mort et une peine de travaux forcés à perpétuité pour espionnage au profit de l'Allemagne le 22 octobre 1942. A contrario, le Tribunal Militaire de Marseille condamne, le 27 octobre 1942, à dix ans de travaux forcés pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat un officier britannique d'origine belge, spécialiste des liaisons radio.

<sup>10</sup> Dans ses Mémoires, le Colonel Passy écrit : « On nous a souvent reproché de n'être que des amateurs. C'est parfaitement exact. Les spécialistes n'arriveront que fin 1942 dans le sillage du Général Giraud après le débarquement en Afrique du Nord ».

Evoquant le mois de novembre 1942, il parle de « l'heure où les chefs des Bureaux MA, changeant brutalement de position, volaient dans le sillage du Général Giraud vers la victoire qu'ils apercevaient au loin ».

<sup>11</sup> Dans le livre qu'il a tiré d'un long entretien avec Alain Gilles Minella (« L'homme des services secrets »), le Colonel Paillolle a ce propos, révélateur à bien des égards : « C'est à partir de 1943 qu'une dégradation de nos

professionnel du Colonel Rivet étant ce qu'ils sont, le propos mérite pour le moins d'être nuancé. Il n'a d'ailleurs jamais été repris si peu que ce soit par un homme tel que Jacques Soustelle alors même qu'il lui est revenu, en tant que Directeur Général des Services Spéciaux, d'imposer au Service la fusion avec le BCRA entre la fin du mois de novembre 1943 et la fin du mois d'avril 1944<sup>12</sup>.

## 2) LA GUERRE CONTINUE, EN AFRIQUE DU NORD EN TOUT PREMIER LIEU

Dans l'immédiat, **la guerre continue**, en Tunisie notamment. Elle durera encore plus de deux ans. C'est dans ce contexte et pour y jouer le rôle qui lui est normalement dévolu que le Service reprend la plénitude de ses activités. Il le fait en considérant l'environnement politique et institutionnel comme clarifié, ce qui n'est pas le cas, comme ses dirigeants le constateront à leur corps défendant à partir de la fin du printemps 1943. Il le fait ou essaye de le faire dans des conditions qui ne sont pas simples, techniquement et matériellement parlant. D'abord parce qu'une bonne partie de ses personnels et de ses archives sont restées en métropole<sup>13</sup>. Ensuite parce que les communications avec les éléments qui ont choisi<sup>14</sup> ou qui n'ont pas eu d'autre choix que de rester en métropole sont à la fois épisodiques et compliquées. Enfin parce que les contacts que le Service a été ou reste en mesure de maintenir avec les mouvements de Résistance sont limités, pour ne pas dire plus, a fortiori si on les compare avec ceux qu'ont développés l'IS, le SOE ou, plus encore, le BCRA<sup>15</sup>. S'y ajoute, comme de bien entendu, la répression menée par l'occupant, en tout premier lieu l'Abwehr, contre ceux qui ont, de près ou de loin, travaillé soit pour le compte du Service, soit pour le compte du 2<sup>ème</sup> Bureau<sup>16</sup>.

Dans un contexte qui est contraint à tous égards, dans quelles directions et sur quels terrains va s'exercer l'activité du Service ? Quelle va être sa contribution aux opérations et, d'une façon plus générale à l'effort de guerre jusqu'à la fin du mois d'avril 1944 ? Il y a plusieurs réponses à la question posée :

---

rapports avec nos camarades du BCRA a été très sensible, dégradation que la rivalité Giraud / de Gaulle a portée à son paroxysme ».

<sup>12</sup> Dans ses Mémoires (« Envers et contre tout »), Jacques Soustelle (qui avait travaillé pour le compte du Service au Mexique avant la guerre) évoque « ces services (DSR-SM) dont les chefs, Rivet et Paillole en tout premier lieu, étaient très compétents et d'un indiscutable patriotisme et dont beaucoup d'officiers apportaient à leurs tâches un sens passionné du devoir ».

<sup>13</sup> Longtemps entreposées à Marseille, les archives du Service (30 tonnes environ) seront pour partie (à raison d'une dizaine de tonnes) brûlées. Une petite partie sera dissimulée dans la propriété du Professeur Recordier près de Marseille. Le solde (soit une vingtaine de tonnes) sera caché dans la propriété d'un HC du Service, le Colonel Favre de Thierrens, à Lédenon dans le Gard. C'est là qu'elles seront saisies par l'occupant à la fin du mois de juin 1943 à la suite d'une imprudence et d'une trahison.

<sup>14</sup> Comme c'est le cas du Commandant Lafont (« Verneuill ») qui a pris la suite du Commandant Paillole à la tête de TR.

<sup>15</sup> Les contacts que le Service avait eus avec la CND, Alliance ou Combat s'étiolaient rapidement à partir de la fin du premier semestre 1942. Ceux que le Service développera avec l'ORA ou le réseau Eleuthère (dont un des dirigeants est le Commandant Brouillard, alias Pierre Nord) n'interviendront pas avant la fin du printemps 1943.

<sup>16</sup> A la suite d'une trahison, l'occupant arrêtera la quasi-totalité des officiers qui faisaient partie de la section « Allemagne » du 2<sup>ème</sup> Bureau à Lyon au mois de mars 1943.

**2.1) Le Service va poursuivre la lutte qu'il avait engagée dès l'été 1940 contre les entreprises de l'Axe et contre ceux qui les soutiennent ou y contribuent,** l'Abwehr ayant tendance à utiliser les militants du PPF et, à un degré moindre, ceux du Parti Franciste à des fins de propagande et de sabotage en AFN, notamment après l'évacuation de la Tunisie. Il le fait avec d'autant plus d'énergie, sinon de zèle, qu'il a désormais les coudées franches et que la loi de 1849 sur l'état de siège (loi qui prescrit le transfert des pouvoirs de police de l'autorité civile à l'autorité militaire) est applicable de plein droit en AFN. La lecture des archives permet de constater que la répression de l'espionnage et de la trahison est à la fois sévère et systématique, notamment après la chute de Tunis. Les chiffres disponibles à cet égard ne laissent pas d'interroger dans la mesure où ils varient sensiblement suivant les sources<sup>17</sup>, peut-être parce que les arrestations opérées dans la zone des Armées, en Tunisie par exemple, ont été le fait de la Gendarmerie plutôt que celui de la DSR-SM. Pour en rester au chiffre qui peut être considéré comme le plus fiable, 759 agents de l'Axe (toutes nationalités confondues) auraient été arrêtés entre le début de l'année 1943 et la fin du mois de juin 1944<sup>18</sup>. 697 condamnations, dont 189 (soit 24,9 %) à la peine de mort, 375 à une peine de travaux forcés et 127 à une peine de prison, auraient été prononcées dans le même temps<sup>19</sup>.

Loin de marquer le pas une fois la victoire en Tunisie acquise, **la lutte contre l'espionnage et la trahison redouble**. Elle vise dans un premier temps ceux qui sont soupçonnés d'avoir soutenu les forces de l'Axe avant la chute de Tunis, en particulier les ressortissants italiens ou d'origine italienne<sup>20</sup>. Elle visera ensuite ceux qui passent pour avoir été en contact avec les Commissions d'Armistice avant le 8 novembre 1942<sup>21</sup> et, plus encore, ceux qui ont été formés et rémunérés par l'occupant pour être infiltrés en AFN à des fins de propagande et de sabotage<sup>22</sup>.

---

<sup>17</sup> Dans la note de 90 pages qu'il a écrite après la guerre sur le « résumé de l'action des services de contre-espionnage entre le mois de juillet 1940 et le mois de novembre 1944 », le Général Kessler évalue à 3960 en 1943 et à 1170 en 1944 le nombre des agents ennemis qui ont été arrêtés en AFN. Ceux qui l'ont été en Tunisie auraient été au nombre de 2400 en 1943 et de 650 en 1944 (1 K 397-2)

Pour sa part, le Colonel Paillole évalue à 1262 (dont 503 au cours des deux derniers mois de 1942 et 759 entre le début de l'année 1943 et la fin du mois de juin 1944) le nombre des agents de l'Axe arrêtés en AFN et dans l'Empire. 270 d'entre eux (soit 21,4 %) auraient été condamnés à mort.

<sup>18</sup> Sur les 759 agents arrêtés, 432 travaillaient pour l'Allemagne, 266 pour l'Espagne et 61 pour l'Italie.

<sup>19</sup> 72 des 189 condamnations à mort auraient été exécutées.

<sup>20</sup> A titre d'exemple, le Tribunal militaire de Sousse condamne le 14 mai 1943 deux ressortissants tunisiens qui avaient accepté de servir de guides aux troupes allemandes à la peine de mort et à 20 ans de travaux forcés. Commentaire du représentant du Service à l'audience : « Verdict exemplaire ».

Dans un registre similaire, le Tribunal Militaire de Constantine condamnera, le 23 novembre 1945, huit « indigènes algériens » qui ont porté les armes contre la France sous l'uniforme allemand, pour l'essentiel en Tunisie, aux travaux forcés à perpétuité (pour l'un d'entre eux), à 20 ans de travaux forcés (pour six d'entre eux) et à cinq ans de travaux forcés (pour l'un d'entre eux).

<sup>21</sup> Le Tribunal Militaire d'Oran juge, le 19 novembre 1943, quatre personnes de nationalité française (dont une est décédée avant l'audience) pour avoir été en contact avec les Commissions d'Armistice. Deux d'entre elles sont condamnées à trois ans de prison et à une amende de 15 000 FF dans un cas et de 12 000 FF dans l'autre. La dernière est condamnée à un an de prison.

Pour sa part, le Tribunal Militaire de Casablanca avait, le 26 juillet 1943, condamné à trois ans de prison et à quinze ans d'interdiction de séjour un ressortissant français qui avait été en relation suivie avec le Consulat Général d'Allemagne.

<sup>22</sup> Tel est le cas dès le début de l'année 1943. C'est ainsi que 12 ressortissants italiens sont parachutés en Algérie à la fin du mois de janvier 1943. 11 d'entre eux sont arrêtés sans délai. Dans le même registre, trois parachutistes allemands (qui étaient en civil) sont arrêtés et exécutés au début du mois de mars 1943 à proximité de Constantine. 11 agents du SIM seront parachutés et interceptés en Algérie à la fin du mois de juin

## **2.2) La mission de sécurité militaire retrouve une importance qu'elle n'avait plus depuis l'été 1940.**

D'abord parce que l'effectif de l'Armée d'Afrique est sans commune mesure avec celui de l'Armée d'Armistice, a fortiori après les mesures de mobilisation qui sont prises dès le mois de novembre 1942<sup>23</sup>. Ensuite parce que les opérations militaires ont repris, ce qui n'était évidemment pas le cas entre l'armistice et l'invasion de la zone libre. Enfin parce que le Service consacre une partie de son temps et, plus encore, de ses moyens en personnel à « cribler » les candidats à l'engagement afin de déjouer les tentatives d'infiltration et d'intercepter les « suspects », notamment quand ils viennent de la métropole. C'est dans cet esprit et à cette fin qu'il contrôle le « profil » de ceux qui sont rapatriés d'Espagne en AFN à partir de la fin du printemps 1943<sup>24</sup>.

**2.3) Comme il avait commencé à le faire, avec la prudence qui s'imposait à l'époque, dès l'automne 1940<sup>25</sup>, le Service travaille, plus et plus facilement qu'auparavant, à l'identification, au fichage et au signalement de celles et ceux qui passent pour être ou avoir été trop proches du régime de Vichy et, plus encore, de l'occupant.** Il le fait d'autant plus que le rapport des forces et le sort des armes évoluent au bénéfice des Alliés, notamment à partir de l'été 1943, et que la perspective de la Libération devient plus crédible à mesure que passe le temps. Le dépouillement des archives montre qu'il mène une double démarche. La première (qui est aussi la plus commune) a pour objet, en AFN notamment, d'identifier ceux qui ont « sympathisé » avec l'occupant et, plus précisément, ceux qui militent ou ont milité dans les mouvements favorables à la collaboration, le PPF en tout premier lieu<sup>26</sup>. La seconde - qui reviendra, au moins pour partie, au service clandestin de Sécurité Militaire

---

1943. Fait révélateur, les attentats commis en AFN par les agents formés par l'occupant feront l'objet d'un rapport mensuel à partir du mois de janvier 1944.

<sup>23</sup> Militarisation des Chantiers de Jeunesse, rappel des réservistes et appel sous les drapeaux des classes 1922 à 1945 (soit l'ensemble des hommes âgés de 19 à 42 ans).

La mission de sécurité militaire est d'autant plus importante et justifiée dans ce contexte. Au début du mois de février 1943, le Tribunal Militaire condamne à la peine de mort un militaire du rang qui était affecté à la base aérienne de Marrakech et qui travaillait depuis 1937 pour le compte de l'Abwehr (à qui il avait transmis des renseignements sur les dépôts clandestins d'armement et sur les évadés originaires d'Alsace). Il sera fusillé au lendemain du verdict.

<sup>24</sup> 1968 rapatriés d'Espagne arrivent à Casablanca les 6 mai, 13 mai et 19 juillet 1943. 786 d'entre eux choisissent de rejoindre la France Libre et 1182 l'Armée d'Afrique.

Dans un registre différent, un « criblage » systématique sera mis en place sur les Alsaciens-Lorrains qui ont été capturés en Tunisie après avoir servi sous l'uniforme allemand (5 P 26).

<sup>25</sup> Celles et ceux qui étaient signalés comme collaborant ou disposés à collaborer avec l'occupant faisaient l'objet d'une « mesure ES », c'est-à-dire qu'ils étaient incorporés dans un fichier ad hoc « en attendant de pouvoir remettre de l'ordre à la Libération ».

<sup>26</sup> Au mois de juin 1943, 18 militants du PPF (dont les noms figuraient sur une liste saisie sur un agent qui avait été envoyé en mission en AFN par Jacques Doriot) sont internés à Constantine, comme le seront, un mois plus tard, un Commissaire de Police et un Contrôleur Civil (qui sera rayé des cadres au mois de novembre 1943), soupçonnés de « proximité » avec l'occupant.

Dans un registre différent, le Service arrête au mois d'avril 1943 un ex-militant du PPF qui est rentré au Maroc en passant clandestinement par l'Espagne après l'invasion de la zone libre pour servir comme officier dans une unité combattante de l'Armée d'Afrique. Bien que l'enquête menée sur son compte établisse qu'il a rompu avec le PPF depuis des mois, il ne sera lavé de tout soupçon qu'au mois de janvier 1944.

que le Commandant Navarre sera chargé de mettre en place à partir du printemps 1943<sup>27</sup> - vise à identifier les « profils » qu'il sera possible d'utiliser le moment venu et, à l'inverse, ceux qui ont été ou sont trop « accommodants » avec l'occupant et / ou le régime de Vichy pour que tel puisse être le cas. C'est dans ce contexte qu'est ouvert, au mois d'octobre 1943, un registre des « traîtres, dénonciateurs, collaborateurs et fonctionnaires trop zélés »<sup>28</sup>. C'est également à cette fin que le Service commence, dès le début de l'année 1943, à enquêter sur ceux qui servent ou ont servi le régime de Vichy<sup>29</sup>.

**2.4)** Last, but not least, **le Service renoue avec ce qui est son « cœur de métier »**, c'est-à-dire l'acquisition des renseignements permettant au commandement de préparer et d'accompagner les opérations militaires, ce qui est essentiel dans un contexte où les troupes françaises vont être engagées en Tunisie, en Corse et en Italie. Même s'il n'a plus à la fin de l'année 1942 les effectifs et les moyens qu'il était en mesure de déployer jusqu'à la déclaration de guerre, il va prendre les dispositions nécessaires pour s'acquitter de sa mission. D'abord parce que les mesures de mobilisation et les rapatriements en provenance d'Espagne vont lui permettre de reconstituer ses effectifs, que ce soit quantitativement ou qualitativement. Ensuite parce qu'il a la possibilité d'utiliser les installations, le matériel et les moyens techniques qui étaient déjà déployés en AFN, en Algérie et au Maroc notamment. Enfin parce que les échanges de renseignements avec les Alliés lui permettent à la fois de croiser et de compléter les informations et les analyses que lui apportent ses moyens propres, qu'ils soient situés en AFN, à l'étranger<sup>30</sup> ou, dans une moindre mesure compte tenu des circonstances, en métropole.

Indépendamment de la mission qui lui incombe en matière d'acquisition du renseignement, le Service va développer à partir du début de l'année 1943 deux activités qu'il n'avait pas ou peu pratiquées auparavant :

**2.4.1) La mise en place, à partir du mois de février 1943, d'une « navette navale »,** sous-marine dans une large mesure<sup>31</sup>, entre Alger et la métropole<sup>32</sup>. Elle permettra de faire passer en AFN à la fois un

---

<sup>27</sup> Service connu sous le nom de « SSM Précurseur ».

<sup>28</sup> SHD, GR 28 P 13 / 209.

<sup>29</sup> SHD, GR 28 P 13 / 239. On y trouve, entre autres, une fiche sur le Préfet du Vaucluse, le Préfet de Constantine, Charles Vallin (qui avait pourtant rallié la France Libre au mois de juillet 1942), le Préfet de la Gironde, Robert Sabatier, et son Secrétaire Général, Maurice Papon (« A écarter », conclut la fiche qui le concerne).

<sup>30</sup> Deux postes jouent un rôle important à cet égard. Le premier est celui de Madrid dans la mesure où il est en première ligne pour gérer le flux des évadés en provenance de France et où la position du régime franquiste commence à évoluer sensiblement à partir du début de l'année 1943. Le second est celui de Berne où le Colonel Pourchot a mis en place, avec le soutien financier de son collègue américain, puis celui de l'OSS, un sous-réseau (« Bruno ») du réseau Kléber qui fournira pendant l'occupation des renseignements de premier ordre sur la zone occupée et sur l'Allemagne. Il comprenait 213 agents P1 et 89 agents P2. 26 d'entre eux ont été déportés. 15 d'entre eux sont morts, dont 9 en déportation.

<sup>31</sup> Quatre sous-marins, dont le « Casabianca » (qui, comme le « Marsouin », avait échappé au sabordage de la flotte à Toulon) et la « Perle » seront mobilisés à cette fin, notamment pour préparer le débarquement en Corse. Les agents qu'ils déposaient étaient recueillis par une équipe constituée et dirigée par Michel Hacq, Commissaire de Police qui avait fait l'essentiel de sa carrière à la Surveillance du Territoire. Arrêté au mois de

certain nombre de personnalités menacées<sup>33</sup> et les agents qui reviennent de mission et, à l'inverse, de déposer soit des agents qui partent en mission en métropole<sup>34</sup>, soit des armes, des munitions et, comme ce sera le cas en Corse, des troupes.

Entre la fin de l'année 1942 et le mois de juillet 1943, les sous-marins disponibles mèneront 23 missions<sup>35</sup>, dont 12 à destination de la métropole et 11 à destination des environs de Barcelone. Ils joueront un rôle essentiel avant et pendant les opérations en Corse, que ce soit en termes de liaison avec les mouvements de Résistance ou en matière de ravitaillement en hommes et en armes. Sept missions seront conduites à cette fin entre la fin de l'année 1942 et la fin du mois de septembre 1943<sup>36</sup>.

**2.4.2) Le développement des opérations d'intoxication** ( à l'instar de celles que vont planifier les Alliés dans le cadre de la Force A ). Même si le Service n'en était pas à son coup d'essai en la matière, comme l'attestent les opérations montées par le Capitaine Doudot dans la deuxième moitié des années 1930<sup>37</sup>, elles prennent à la fois plus d'importance et plus d'ampleur dès les premiers mois de l'année 1943. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut, à titre d'exemple, en retenir trois :

. **La première est l'opération Atlas**<sup>38</sup>. Elle débute au printemps 1943 quand un ex-officier d'active, Edmond Latham, dénonce aux représentants du Service en Tunisie<sup>39</sup> le commando que l'Abwehr et le SR du PPF (dirigé à l'époque par Albert Beugras, qui sera condamné à deux reprises aux travaux forcés à perpétuité à la Libération) l'ont chargé d'implanter en Tunisie afin de collecter tous renseignements utiles sur le ou les projets de débarquement en Europe, que ce soit en Italie ou en France. En « retournant » le réseau Atlas et ses moyens radio contre ses commanditaires, le Service va parvenir à les intoxiquer doublement. D'une part en leur faisant croire que la base de départ des Alliés sera Bizerte (au lieu de Sfax et Sousse). D'autre part en les persuadant que le débarquement allié en Italie aura lieu à proximité de Crotona, dans le golfe de Tarente, alors qu'il partira du port de Messine vers la pointe de la Calabre et le golfe de Salerne. Le Service mettra également la main sur une liste contenant les noms d'une soixantaine de militants du PPF qui étaient susceptibles de venir en aide, si nécessaire, au commando, sur les ressources financières (or et liquidités) qui lui avaient

---

novembre 1943, il sera déporté au mois d'avril 1944 au camp de Mauthausen. Il en reviendra au mois de mai 1945.

<sup>32</sup> Dans la région de Ramatuelle, à proximité du Cap Camarat.

<sup>33</sup> Parmi lesquelles Henri Ziegler (qui sera un des pères fondateurs d'Airbus) et le Colonel Zeller.

<sup>34</sup> Parmi lesquels Frédéric Brown, agent de l'OSS.

<sup>35</sup> 21 des 23 missions furent couronnées de succès.

<sup>36</sup> Pour être exhaustif, il convient d'ajouter aux missions accomplies par les sous-marins français les huit missions conduites par les sous-marins britanniques sur les côtes françaises et espagnoles. Sans oublier les 32 missions (dont 6 n'aboutirent pas) que mèneront les navires de surface alliés sur les côtes françaises et italiennes. Trois de ces missions ont été faites pour le compte du Service, six pour le compte du SOE, cinq pour le compte de l'OSS et sept pour le compte de l'IS et / ou du BCRA.

<sup>37</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage que lui a consacré Henri Koch-Kent (« Doudot, figure légendaire du contre-espionnage français ». Casterman 1976).

<sup>38</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage publié par Olivier Pigoreau (« Nom de code Atlas : l'espion français qui trompa Hitler ». Nouveau Monde Editions 2011).

<sup>39</sup> C'est-à-dire aux Capitaines Fontès, Tupinier et Parisot (ce dernier étant l'officier traitant d'Edmond Latham).

été attribuées et sur le stock d'explosifs qui avait été dissimulé à son intention par les forces de l'Axe avant qu'elles évacuent la Tunisie.

. **La seconde opération d'intoxication a pour cadre à la fois la Tunisie et l'Algérie**<sup>40</sup>. Elle passe par un sous-officier de tirailleurs qui, après avoir été capturé en Tunisie, accepte de travailler pour le compte de l'Abwehr et reçoit la formation adéquate pour ce faire, à Naples et à Berlin notamment. Après avoir été parachuté aux environs de Médéa dans les premiers mois de 1943, il se présente à la Gendarmerie pour dénoncer à la fois sa mission et ses commanditaires. Le poste E / R dont il est équipé sera « recyclé » pour tromper des mois durant l'Etat-Major des forces de l'Axe sur les intentions et les idées de manœuvre des Alliés, en Tunisie en tout premier lieu.

. **La troisième et dernière opération d'intoxication a pour cadre la métropole**, même si elle a pour point de départ l'Algérie. Au printemps 1943, Rodrigue Pimont, adjoint au chef du service en charge des contrôles techniques<sup>41</sup>, prend contact avec le Service et obtient l'accord du Commandant Paillole pour rejoindre la métropole en passant par la partie espagnole du Maroc et par l'Espagne afin d'infiltrer les instances parisiennes de l'Abwehr. La manœuvre réussit au-delà de toute espérance puisqu'il est reçu par l'ambassadeur du régime de Vichy, François Piétri, à Madrid et l'entourage de Pierre Laval à Vichy après s'être présenté comme un déserteur de l'Armée d'Afrique, dégoûté par les intrigues et l'ambiance d'Alger. Après être parvenu à s'introduire au cœur de la section III F de l'Abwehr, il transmet par radio à Alger l'ensemble des renseignements qu'il collecte, en particulier sur la mission que l'Abwehr et le PPF prévoient d'introduire en AFN, ce qui permettra d'intercepter et de neutraliser, au mois d'octobre 1943, le commando « Hannibal » dont les membres venaient d'être parachutés dans la région d'Oujda au Maroc<sup>42</sup>.

Identifié au mois de novembre 1943 grâce aux informations transmises à l'Abwehr par un agent infiltré dans le poste TR « Jeune » de Marseille, Max de Wilde<sup>43</sup>, Rodrigue Pimont sera arrêté au mois d'avril 1944 et condamné à mort par le Tribunal Militaire de Paris en même temps que trois agents de TR (qui seront fusillés à Buchenwald au mois d'octobre 1944). Il échappera par miracle à l'exécution et sera déporté en Allemagne au mois d'août 1944. Il sera rapatrié en France au mois de mai 1945. La DGER diligentera sur son compte une enquête interne qui sera à la fois longue, plutôt à charge et, par voie de conséquence, éprouvante<sup>44</sup>.

---

<sup>40</sup> Le nom de code de l'agent « retourné » était le « Chinois ». Voir à ce sujet le Bulletin de l'AASSDN n°6 (1955)

<sup>41</sup> C'est-à-dire les interceptions téléphoniques et télégraphiques.

<sup>42</sup> Le commando « Hannibal » comprenait trois officiers français et un opérateur radio. Son chef, le Capitaine du Bouëtiez (qui avait servi dans la Légion Tricolore) sera arrêté, incarcéré à Fresnes, jugé et lourdement condamné à la Libération. Il sera également rayé des cadres de l'Armée (sans droit à pension) au titre de l'épuration administrative au mois de juillet 1946.

<sup>43</sup> De nationalité belge, Max de Wilde sera condamné à mort à la Libération.

<sup>44</sup> On en retrouve les péripéties dans le Fonds Paillole (1 K 545 / 1121, 1124, 1126, 1128, 1146 et 1150).



### 3) LA GUERRE CONTINUE PLUS QUE JAMAIS EN METROPOLE

**La guerre continue également en métropole**, et ce dans un contexte que l'invasion de la zone libre a compliqué. Le Service va y jouer son rôle dans la mesure de ses moyens et dans des conditions difficiles. D'abord parce qu'il est « éclaté » entre l'AFN (Alger en tout premier lieu) et la métropole. Ensuite parce que les communications entre les composantes du Service et, plus encore, entre les postes qui subsistent, tant bien que mal, en métropole ne sont ni optimales, ni « fluides »<sup>45</sup>. Enfin parce que, sauf exception (celle du Commandant Lafont en tout premier lieu), la plupart des cadres du Service ne sont pas ou peu préparés à la vie clandestine. Ils ne s'adapteront aux contraintes qu'elle suppose que progressivement, ce qui explique, au moins pour partie, l'ampleur des pertes enregistrées tout au long de l'année 1943<sup>46</sup>.

**3.1) Les instruments que le Service va utiliser ou développer pour continuer la lutte contre l'occupant et ceux qui le soutiennent en métropole sont au nombre de quatre :**

**3.1.1) La mobilisation du réseau des Travaux Ruraux (T.R).** Avant de partir à Alger via l'Espagne, le Commandant Paillole en a confié le commandement au Commandant Lafont<sup>47</sup>, professionnel du renseignement qui avait commencé sa carrière dans le Service en 1921. En dépit des coups que va lui porter l'occupant, notamment dans la seconde moitié de l'année 1943, et malgré un environnement contraint, que ce soit sur le plan matériel ou en matière de communications<sup>48</sup>, le réseau TR va poursuivre ses activités, à ceci près qu'elles relèvent désormais autant, sinon plus, du renseignement que du contre-espionnage stricto sensu. Son organisation (dont les documents saisis à la Libération montreront que l'occupant la connaissait pour l'essentiel) va évoluer dès le début de l'année 1943 afin d'en diminuer le caractère centralisé et de donner plus d'autonomie à ses composantes<sup>49</sup>. Dans un premier temps pour donner naissance à ce qu'on a appelé le « réseau des Fleurs »<sup>50</sup>. Dans un

---

<sup>45</sup> Même si la liaison mise en place à partir du début de l'année 1943 par l'Aspirant Thoraval avec l'aide du poste TR de Clermont-Ferrand (jusqu'à ce qu'il soit démantelé par l'occupant au mois de juin 1943) sera de nature à faciliter grandement les choses.

<sup>46</sup> 128 arrestations (dont 43 pour le seul mois de juin et 33 pour le seul mois de décembre) décimeront le réseau TR, le SSM « Précurseur » et le groupe Morhange en 1943.

<sup>47</sup> Alias « Verneuil ».

<sup>48</sup> Tous les postes du réseau TR ne sont pas équipés d'un poste E / R. Une partie de ceux qui le sont hésitent à l'utiliser pour des raisons de sécurité.

<sup>49</sup> Jusqu'à l'invasion de la zone libre, le réseau TR est dirigé par le Commandant Paillole à partir de Marseille. Il est articulé en métropole autour de cinq postes (Limoges, Lyon, Marseille, Toulouse et Clermont-Ferrand), chacun des cinq postes ayant une annexe (Paris, Mâcon, Nice et Perpignan). Un poste (TR 125) sera créé à Barcelone dans le courant de l'année 1943.

<sup>50</sup> Parce que chacun des postes du réseau fonctionnait sous un nom de fleur. Le réseau était articulé autour de trois Inspections Régionales. L'Inspection Régionale-Nord, implantée à Paris et qui comprenait cinq postes (Paris, Lille, Le Mans, Nancy et, à partir du début de l'année 1944, Dijon). L'Inspection Régionale-Centre, située à Clermont-Ferrand et qui comprenait également cinq postes (Vichy, Lyon, Saint-Etienne, Bourg en Bresse et Limoges / Périgueux / Châteauroux). L'Inspection Régionale-Sud, implantée à Marseille et qui comprenait trois

second temps par mise en place d'un réseau TR « Jeune », composé de personnels recrutés et formés (notamment en matière de transmissions) en Algérie afin de renforcer, relever ou remplacer les cadres du TR « Ancien »<sup>51</sup>. Ni l'un, ni l'autre n'échappera à la répression féroce de l'occupant, comme on le verra plus loin.

Afin de mener à bien aussi efficacement que possible sa mission de renseignement, le réseau TR utilise (quand il est encore en mesure de le faire) une partie au moins des 126 agents de pénétration (W) que le Service avait recrutés, pour la plupart entre l'Armistice et l'invasion de la zone libre. Tel est, entre autres, le cas de celui qui avait été mis en place dans les services du SD à Toulouse<sup>52</sup>, de celui qui l'avait été dans les services de l'Abwehr à Dijon<sup>53</sup>, de celui qui l'avait été dans les services du SD à Biarritz ou de celui qui l'avait été sous couvert d'un engagement dans la LVF<sup>54</sup>. La liste n'est pas limitative<sup>55</sup>.

**3.2) La prise en compte et en charge de la fonction logistique**, essentielle à tous égards pour maintenir le contact entre le poste central d'Alger et les éléments restés en métropole. Elle va prendre plusieurs formes :

. **La mise en place et le développement des opérations de « Pick-up » à partir de la fin du premier semestre de l'année 1943**, que ce soit par voie maritime<sup>56</sup> ou par voie aérienne. Elles permettent soit de déposer les agents qui partent en mission en métropole, soit de rapatrier ceux qui en reviennent<sup>57</sup>.

---

postes (Nice, Toulon et Marseille). Deux postes conservaient une existence autonome : celui de Lyon (ex-TR 114) qui était chargé d'une mission particulière sur la Suisse et un des deux postes de Paris (ex-TR 113 bis).

<sup>51</sup> Le TR « Jeune » était articulé autour de six postes, implantés à Marseille, Lyon, Lille, Limoges, Bordeaux et Belfort. Trois de ses cadres étaient spécialisés dans les liaisons maritimes (à Marseille, dans la région de Nantes et en Bretagne) et un dans l'organisation des opérations de Pick-up (dans la région de Besançon). Le commandement du TR « Jeune » sera confié au Capitaine Vellaud, celui du TR « Ancien » restant dévolu au Commandant Lafont.

<sup>52</sup> Il donnera au groupe Morhange une bonne partie des renseignements qui lui permettront de monter ses opérations.

<sup>53</sup> Il sera identifié à la fin de l'année 1943 et déporté au début de l'année 1944.

<sup>54</sup> Il sera identifié à la fin de l'année 1943 et déporté au camp de Dachau.

<sup>55</sup> On peut citer le cas du W qui avait été infiltré depuis 1937 au sein de l'Abwehr. Il sera arrêté et exécuté, probablement dans la seconde moitié de l'année 1943. On peut également citer le cas d'Alain Roy, recruté à l'âge de 17 ans comme W par le Service au début de l'année 1940 et qui a publié ses Mémoires (« Le cheval à bascule. Mémoires d'un agent double ». Presses de la Cité, 1975) ou, dans un registre un peu différent, celui de Robert Terres, agent du TR 117 bis à Perpignan (« Double jeu pour la France ». Grasset, 1977).

<sup>56</sup> Elles sont organisées à partir de Marseille par le Capitaine Avallard (qui sera arrêté au mois d'avril 1944 et fusillé à Buchenwald six mois plus tard), à partir de la Bretagne par le Lieutenant de Vaisseau Le Hénaff (qui sera arrêté au mois de février 1944 et mourra étouffé dans le train qui l'emmenait à Dachau) et à partir de Nantes par le Lieutenant de Vaisseau Lavallée (qui sera arrêté au mois de décembre 1943, déporté à Buchenwald au mois de février 1944 et fusillé huit mois plus tard).

<sup>57</sup> La première opération de « Pick-up » intervient au mois d'avril 1943. Elle permet de rapatrier à Alger le Lieutenant-Colonel Bonotaux et le Lieutenant Guillaume.

. **La mise en place et le développement des opérations de parachutage.** Elles peuvent porter indifféremment sur des personnels en mission<sup>58</sup> ou sur des armes et des munitions. Pour ne parler que des secondes, 14 opérations de parachutage seront organisées entre le mois de juin 1943 et le mois de septembre 1944, dont dix à destination de l'OCM et une à destination de Libération-Nord. Trois n'arrivèrent pas à bon port.

. **La mise en place et le développement** (qui avaient été engagés dès avant l'invasion de la zone libre) **de filières permettant d'organiser et de gérer les passages de personnels entre la métropole, l'Espagne et l'AFN,** le flux des « évadés de France » en tout premier lieu<sup>59</sup>. Elles vont être organisées et perfectionnées au fil du temps par le poste de Toulouse (TR 117), par celui de Perpignan (TR 117 bis) et, à partir des premiers mois de l'année 1943, par celui de Barcelone (TR 125). Elles s'appuient sur le service des Douanes (à la gare internationale de Canfranc notamment), sur une partie des brigades de Gendarmerie<sup>60</sup> et sur une équipe de passeurs dont les plus connus sont Hector Ramonatxo<sup>61</sup> et Francesco Ponzan-Vidal<sup>62</sup>. La « filière catalane » comptera parmi celles qui seront considérées comme les plus fiables, les plus sûres et les mieux organisées. Elle permettra à une partie des « évadés de France, notamment aux cadres de l'Armée d'Armistice, de gagner l'AFN pour y reprendre le combat contre l'occupant.

**3.3) L'appui apporté aux opérations d'action directe,** ce que le Service n'avait jamais ou quasiment jamais fait auparavant<sup>63</sup>. On en trouve la traduction concrète dans le soutien (financier, notamment) dont bénéficiera jusqu'à la Libération le groupe Morhange. Opérant à partir du château de Brax (dont le Service avait la jouissance dès avant l'armistice) et placé sous le commandement de Marcel Taillandier, sous-officier d'active qui avait rejoint le Service au tout début de la guerre, il concentre ses activités, à partir de 1943, sur les évasions par les Pyrénées et, plus encore, sur les attentats

---

<sup>58</sup> Tel sera le cas du Lieutenant de Séguier (qui sera parachuté à la fin de l'année 1943 et fusillé à Buchenwald au mois d'octobre 1944) ou du Capitaine Ribollet (qui sera parachuté au mois de juillet 1943).

<sup>59</sup> Dans l'ouvrage qu'il a consacré aux « évadés de France » (« Aux frontières de la liberté ». Fayard. 1998), Robert Belot évalue à un peu moins de 21000 ceux qui sont passés clandestinement de la métropole en Espagne, ce chiffre ne comprenant pas ceux dont la tentative de passage a échoué (leur nombre est évalué à un peu plus de 1600).

<sup>60</sup> Notamment la brigade de Saillagousse qui a joué un rôle-clé dans le fonctionnement de la « filière catalane ».

<sup>61</sup> Hector Ramonatxo a publié ses souvenirs (« Ils ont franchi les Pyrénées ». Editions la Plume d'Or. 1953)

<sup>62</sup> Militant anarchiste et ancien combattant de la guerre d'Espagne, F. Ponzan-Vidal réussit à passer en France au mois de mars 1939. Interné au camp du Vernet, il s'en évade. Après l'armistice, il collabore à la fois avec le réseau Pat O'Leary et avec le réseau TR, son contact étant le Lieutenant Terres qui travaillait au poste TR 117 bis à Perpignan. On estime à 2000 le nombre de ceux qui furent sauvés par ses filières d'évasion. F. Ponzan-Vidal fit partie des 54 prisonniers que l'occupant sortit le 17 août 1944 de la prison Saint Michel de Toulouse pour les assassiner.

<sup>63</sup> Même si le Service avait commencé à s'engager dans cette voie en mettant en place, dès le mois de mars 1941, les Groupes d'Auto-Défense (GAD). Ils seront placés sous le commandement du Capitaine Lambert, ex-collaborateur du Lieutenant-Colonel d'Alès au Bureau Central des MA à Royat. Ils n'auront qu'une activité limitée. Elle consistera, pour l'essentiel, à récupérer, avec le soutien du BMA de Clermont-Ferrand, les prisonniers évadés d'Allemagne (ils en auraient récupéré 130 entre le mois de mai et le mois d'octobre 1942).

visant les services de sécurité de l'occupant et leurs collaborateurs français. Parmi les 73 opérations qu'il montera, on peut citer, entre autres, la saisie des archives de la Gestapo de Nice, l'enlèvement du chef départemental du RNP<sup>64</sup>, l'exécution d'un sous-officier de l'Armée de l'Air qui était devenu un des indicateurs les plus redoutables de la Gestapo et celle d'un ex-officier qui avait dénoncé au SD Maurice Sarraut, ex-Directeur de la Dépêche du Midi, assassiné au mois de décembre 1943 par un groupe de miliciens. C'est également le réseau Morhange qui fournira l'assistance et le matériel dont il a besoin à Alphonse Alsasser, mandaté par le Service pour exécuter, à la fin du mois d'octobre 1943, l'Intendant Régional de Police, Roger Barthelet, lequel s'était signalé par son zèle à combattre les mouvements de résistance à Lyon<sup>65</sup>.

**3.4) La mise en place progressive d'un service clandestin de Sécurité Militaire dans la double perspective du débarquement et de la Libération.** Elle va être confiée au Commandant Navarre<sup>66</sup>. L'objectif qui lui a été assigné est de mettre en place un Bureau de Sécurité Militaire (BSM) dans chacune des régions militaires<sup>67</sup> et une annexe dans chaque département. Rayonnant à partir de Paris en zone Nord et de Clermont-Ferrand en zone Sud, il va multiplier, non sans risques, les déplacements à la fois pour recruter les personnels dont il a besoin (des officiers, d'active ou de réserve, pour l'essentiel) et engager les démarches nécessaires pour préparer l'avenir, que ce soit en contribuant à identifier et à signaler les éléments suspects de « proximité » avec l'occupant ou en travaillant sur la mise en place des instances appelées, le moment venu, à juger et à punir ce qui mérite de l'être. Loin d'être limités à ses subordonnés et à ses pairs<sup>68</sup>, les contacts qu'il aura, notamment dans les premiers mois de sa mission, seront on ne peut plus diversifiés. On y trouve des officiers encore en activité car chargés de gérer la liquidation de l'Armée d'Armistice<sup>69</sup>, le Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces<sup>70</sup> ou, ce qui est plus surprenant, au moins a priori, des

---

<sup>64</sup> Un des proches collaborateurs de Marcel Taillandier, Achille Viadieu, s'était infiltré au sein du RNP, dont il était le principal dirigeant dans l'Ariège avant d'en devenir le chef régional. Dans le même registre, un des agents du groupe Morhange, André Bousquet, Inspecteur aux Renseignements Généraux, avait mis en place un agent de pénétration au sein du PPF de Toulouse.

<sup>65</sup> Alphonse Alsasser sera tué à la fin du mois de novembre 1943 en couvrant une opération d'exfiltration par sous-marin. A noter que les obsèques solennelles de Roger Barthelet furent présidées par René Bousquet (qui prononça l'éloge funèbre).

<sup>66</sup> Le Commandant Navarre avait travaillé à la section « Allemagne » du SR de 1936 à la fin du mois d'août 1940. Il sera ensuite chef du 2<sup>ème</sup> Bureau du Général Weygand, puis du Général Juin, en Afrique du Nord jusqu'au mois de février 1942, date à laquelle il sera rappelé en France sur instruction de l'Amiral Darlan.

<sup>67</sup> Sur les vingt postes prévus, six seront mis en place dès la fin du mois d'avril 1943. Quatre le seront un peu plus tard.

<sup>68</sup> Le Commandant Lafont, chef du réseau TR, et le Commandant Lochard, successeur du Colonel Delor à la tête du SR en tout premier lieu. Le Commandant Navarre avait également été chargé de maintenir et de gérer la liaison avec l'ORA.

<sup>69</sup> Citons, entre autres, le Colonel Lavaux (Délégation du ministère de la Guerre à Paris), le Colonel Le Révérend (chargé de la gestion du personnel officier) ou le Colonel Le Corguillier (Délégation de l'EMA à Paris). Chacun des officiers rencontrés par le Commandant Navarre lui indiquait manifestement à qui s'adresser pour recruter les personnels dont il avait besoin

<sup>70</sup> Henry Corvisy, HC du Service depuis la seconde moitié des années 1930.

adversaires caractérisés, un officier général de la Wehrmacht<sup>71</sup> et le Président du Tribunal Militaire de Paris notamment<sup>72</sup>.

Même si le service de Sécurité Militaire n'était pas également présent sur l'ensemble du territoire lors du débarquement, la mission confiée au Commandant Navarre n'en a pas moins été menée à bien, au mois pour l'essentiel. Elle l'a été notamment dans une des agglomérations les plus importantes et les plus « sensibles » à l'époque, c'est-à-dire Paris<sup>73</sup>.

**3.5) Les moyens mis en œuvre et les initiatives prises par le Service et ses démembrements pour continuer la lutte contre l'occupant en métropole ont malheureusement eu un prix élevé.** La disproportion des forces en présence et, plus encore, la capacité des services spécialisés de l'occupant, celle de l'Abwehr en tout premier lieu, à intoxiquer ou à pénétrer les réseaux de Résistance, notamment en utilisant dans des proportions croissantes des agents de nationalité française ou belge, ont eu un impact dévastateur, sans oublier les imprudences<sup>74</sup>, les trahisons<sup>75</sup> et les dénonciations<sup>76</sup>.

Les bilans qui ont été faits à la fin de la guerre, notamment dans le cadre de l'homologation des réseaux, montrent que les arrestations ont été nombreuses. D'après les documents contenus dans le Fonds Paillolle<sup>77</sup>, 157 agents de TR auraient été arrêtés par l'occupant, probablement sur la période comprise entre le début du mois de novembre ou la fin de l'année 1942 et l'été 1944. 71 d'entre eux (soit 45,2 %) auraient été assassinés par l'occupant ou seraient morts en déportation. En y ajoutant les 46 agents qui avaient été arrêtés avant l'invasion de la zone libre, **on arrive à un nombre d'arrestations compris entre 203 et 210<sup>78</sup> suivant les sources.** L'exemple du TR « Ancien » éclaire ce qu'ont pu être l'intensité et, malheureusement, l'efficacité de la répression menée par l'occupant.

---

<sup>71</sup> Il est en poste en Normandie. Le Commandant Navarre le rencontrera cinq ou six fois (1 K 545 / 609)

<sup>72</sup> Le Major Roskothen. En dépit des sentences rendues par la juridiction qu'il avait présidée tout au long de l'occupation, un certain nombre de personnalités (dont Léon Noel ou le Commandant de Bary) signeront des attestations en sa faveur à la Libération.

<sup>73</sup> 249 personnes (dont 230 officiers d'active ou de réserve) seront volontaires pour participer aux activités du BSM 407 à Paris. Il était placé sous le commandement du Lieutenant-Colonel Gérard-Dubot, journaliste de profession et HC du Service depuis des années.

<sup>74</sup> Notamment dans le recrutement. C'est faute d'un « criblage » suffisant que Max de Wilde, agent du SD, parviendra à infiltrer le poste TR « Jeune » de Marseille.

<sup>75</sup> Le Capitaine Mercier, en charge de l'Inspection-Centre, sera arrêté au début du mois de décembre 1943 sur trahison d'un des membres du réseau TR, mis sous pression par la Gestapo. Quant au Capitaine Lullé-Desjardins, il sera livré à la Gestapo par un ancien HC du Service à la fin du mois de juin 1943.

<sup>76</sup> Le Commandant Jonglez de Ligne, chef du poste SM 15 de Marseille sera déporté après avoir été dénoncé à Ernst Dunker (« Delage ») par un officier de la France Combattante, formé à l'automne 1943 au centre d'entraînement du Club des Pins et envoyé en mission dans le Sud de la France au mois de janvier 1944, Maurice de Possel.

<sup>77</sup> 1 K 545 / 829 et 1 K 545 / 830.

<sup>78</sup> 6 arrestations en 1940, 19 en 1941, 28 sur les dix premiers mois de l'année 1942, 22 sur les deux derniers mois de l'année 1942, 106 en 1943 et 29 (sous toutes réserves) sur les sept ou huit premiers mois de l'année 1944.

Alors que son effectif compte 59 agents (dont 31 officiers, 26 sous-officiers et 2 personnels civils) à la fin du mois d'octobre 1942, il va en perdre 38 (23 officiers, 14 sous-officiers et 1 personnel civil) en l'espace de 22 mois<sup>79</sup>. Le groupe Morhange ne sera pas beaucoup plus épargné que TR, qu'il s'agisse de TR « Ancien » ou de TR « Jeune »<sup>80</sup> : 24 de ses 82 agents (soit 29,3 %) trouveront la mort et 7 seront déportés. Quant au service clandestin de Sécurité Militaire, il n'échappera pas non plus aux entreprises répressives de l'occupant, même si les consignes prescrites par le Commandant Navarre en matière de sécurité permettront de limiter les pertes.

#### 4) LA « GUERRE DES SERVICES SPECIAUX », UN CONFLIT INSTITUTIONNEL EN TEMPS DE GUERRE

**Ce qu'on a appelé la « guerre des Services Spéciaux » va avoir pour conséquence de perturber le fonctionnement normal du Service et d'accaparer une fraction significative du temps**, pour ne pas dire de l'énergie, **de ceux qui sont chargés de le diriger**. Elle est pour le moins paradoxale. D'une part parce que les opérations militaires battent leur plein, y compris sur le terrain du renseignement et sur celui du contre-espionnage. D'autre part parce qu'il n'y avait pas d'urgence à statuer sur l'organisation des Services Spéciaux. Il aurait probablement été préférable de le faire dans un contexte moins passionnel et plus apaisé une fois les hostilités terminées, quitte à organiser dans l'intervalle une collaboration à la fois institutionnelle et opérationnelle entre la BCRA et la DSR-SM, ce dont la mise en place d'un officier de liaison du BCRA à Alger et d'un officier de liaison de la DSR-SM à Londres ne suffisait pas à jeter les bases<sup>81</sup>.

**4.1)** On ne reviendra pas sur les péripéties de ce qui n'aura été in fine qu'un conflit institutionnel, au sens le plus classique du terme<sup>82</sup>. Elles n'ont rien qui puisse être considéré comme édifiant et versent à intervalle régulier dans le sordide, notamment quand les attaques personnelles prennent le pas sur les questions de fond (pour autant qu'elles soient réellement abordées, ce qui n'a été que trop rarement le cas). **Ce n'est malheureusement pas surprenant**. D'abord parce que le sujet (et, plus encore, le contrôle) des Services Spéciaux était à l'évidence un enjeu de pouvoir, et ce d'autant plus que le Général Giraud en avait une conception « patrimoniale ». Ensuite parce qu'il est devenu dès le printemps 1943 une composante à part entière du conflit entre le Général de Gaulle et le Général Giraud, comme on le constatera (entre autres) à l'occasion des opérations engagées dans le cadre de

---

<sup>79</sup> Soit un taux de pertes supérieur à 64 %.

<sup>80</sup> Les cadres de TR « Jeune » seront littéralement décimés par la répression de l'occupant, à commencer par leur chef, le Capitaine Vellaud. Beaucoup seront fusillés (Capitaine Avallard, Capitaine Heusch, Lieutenant de Séguier, Lieutenant de Vaisseau Lavallée, Lieutenant Rambaud) ou mourront en déportation (Capitaine Lheureux, Aspirant Bellet, Lieutenant Heusch, Lieutenant de Vaisseau Le Hénaff).

<sup>81</sup> Elle tournera malheureusement au fiasco compte tenu de ce qu'était le contexte de l'époque (sans oublier le jeu des ambitions). D'abord parce que le Capitaine Bonnefous sera reçu comme un « chien dans un jeu de quilles » par le Général de Gaulle (qui avait pourtant été un de ses professeurs à Saint Cyr et qu'il respectait profondément) quand il se présentera pour prendre ses fonctions à Londres. Ensuite parce que le Général Giraud prendra rapidement ombrage de la présence et des activités d'André Pélabon à Alger au point d'en venir à demander (et à obtenir) son rappel au mois de mai 1943.

<sup>82</sup> Sur ce sujet, on peut se reporter, entre autres, aux Mémoires de Jacques Soustelle (« Envers et contre tout ». Tome 2), à ceux du Colonel Passy (« Souvenirs 10 Duke Street Londres »), aux « Carnets du chef des services secrets 1936-1944 » (publiés en 2019 par Olivier Forcade et Sébastien Laurent) et à l'ouvrage publié en 1975 par le Colonel Paillole (« Services Spéciaux 1935-1945). On lira également le chapitre IX de l'ouvrage que Sébastien Albertelli a publié en 2023 sur le Colonel Passy (« Face aux professionnels »).

la libération de la Corse. Enfin parce qu'il opposait frontalement ceux qui avaient d'entrée fait le choix de la France Libre (ce qui était le cas des principaux dirigeants du BCRA) à ceux qui avaient servi soit dans l'Armée d'Armistice, soit dans l'Armée d'Afrique quand bien même ils ne s'étaient compromis ni avec l'occupant, ni avec les mouvements favorables à la collaboration<sup>83</sup>.

**4.2)** La tournure passionnelle que les choses ont rapidement prise est d'autant plus regrettable que le débat sur l'organisation et la mission des Services Spéciaux était articulé, pour l'essentiel, autour de deux questions à la fois simples et légitimes :

**4.2.1) Les Services Spéciaux doivent ils rester une composante de l'institution militaire** (comme ils l'étaient depuis 1871) **et continuer à être rattachés au commandement ou doivent ils devenir une institution civile**, rattachée soit à la Présidence du Conseil, soit au ministère de la Défense, soit au ministère de l'Intérieur<sup>84</sup>, soit au ministère des Affaires Etrangères<sup>85</sup> ? Le Général Giraud refusant par principe d'envisager autre chose que le statu quo et considérant le seul fait de poser la question comme l'amorce d'une entreprise de dépossession, voire comme un *casus belli*, **un débat apaisé sur ce point n'eut jamais lieu**, même quand un tiers, Henri Frenay en particulier, essaya d'en poser les termes, les cadres dirigeants du Service étant dans l'incapacité de s'écarter si peu que ce soit de la ligne affichée une fois pour toutes par le plus haut niveau de leur hiérarchie. On peut le regretter *a posteriori* car une partie d'entre eux avaient une position beaucoup plus ouverte sur le sujet dès avant la guerre. L'expérience qu'ils avaient vécue tout au long des années 1930 leur avait appris que le Service aurait peut-être été davantage écouté s'il avait été rattaché à une instance politique, la Présidence du Conseil notamment, plutôt qu'à l'Etat-Major des Armées. Tel était, entre autres, le cas du Commandant Navarre<sup>86</sup>.

**4.2) Le champ d'intervention des Services Spéciaux doit-il être strictement limité aux sujets qui intéressent directement la Défense Nationale** (pour ne pas dire l'institution militaire) **ou doit-il être élargi à des sujets qu'ils ne traitaient jusqu'alors qu'à la marge**, a fortiori en temps de guerre, **et qui allaient prendre encore plus d'importance en temps de paix**, les sujets de nature politique (au sens large du terme) en tout premier lieu ? Il y avait sur ce point une barrière culturelle entre les dirigeants du BCRA (même quand ils venaient de l'institution militaire, ce qui était le cas du Colonel

---

<sup>83</sup> Evoquant le sujet dans le cadre de son entretien avec Alain Gilles Minella (« L'homme des services secrets »), le Colonel Paillole fait une observation révélatrice à cet égard : « Le Général de Gaulle avait l'air de nous reprocher de ne pas l'avoir rejoint ».

<sup>84</sup> Position défendue successivement par André Philip et, plus encore, Emmanuel d'Astier de La Vigerie à l'époque où ils occupaient les fonctions de Commissaire à l'Intérieur.

<sup>85</sup> Position dont le Colonel Passy écrira dans ses Mémoires qu'elle avait sa préférence.

<sup>86</sup> Lire ce qu'il a écrit à ce sujet dans « Le temps des vérités », pages 166 et 167 (Plon 1979).

Passy) et ceux du Service<sup>87</sup>, ce qu'expliquent, au moins en partie, à la fois le contexte de l'époque et le parcours des uns et des autres, y compris en termes de formation.

Si affirmées, voire si tranchantes, qu'aient pu être les positions exprimées par les protagonistes, **l'exploitation des archives disponibles n'en conduit pas moins à les nuancer**. D'une part parce que le Général de Gaulle a longtemps considéré que l'activité du SR (qui ne deviendra le BCRA qu'au début du mois de septembre 1942) devait être strictement limitée à la recherche du renseignement à des fins militaires, la décision de l'élargir en créant *ex nihilo* la section NM<sup>88</sup> n'intervenant qu'à la fin du mois de mai 1942. Ensuite parce qu'une partie au moins de l'activité de la DSR-SM touchait, quoi qu'en aient dit ceux qui la dirigeaient, au domaine politique<sup>89</sup>, comme c'était déjà le cas avant la guerre et, plus encore, sur la période comprise entre la signature de l'Armistice et l'invasion de la zone libre. Enfin parce que la position défendue à l'époque par le Colonel Passy relevait peut-être davantage des circonstances, voire de son intérêt bien compris, que de ses convictions profondes. La question mérite à tout le moins d'être posée dans la mesure où il n'hésitera pas à reprendre pour l'essentiel l'argumentaire de ceux qui avaient été ses interlocuteurs institutionnels dans le *mémoire* qu'il adressera en février 1946 au Président du Conseil, Félix Gouin, peu de temps après lui avoir présenté sa démission<sup>90</sup>.

**4.3) La fin de l'histoire est sans surprise.** Elle était plus que prévisible. D'une part parce que, quoi qu'il en pense vraiment, le Général de Gaulle pouvait difficilement trancher dans un sens qui ne soit pas favorable à ceux qui l'avaient suivi dès le début de l'été 1940 et qui avaient développé *ex nihilo* le BCRA. D'autre part parce qu'il entendait plus que probablement donner au pouvoir civil le pas sur l'institution militaire dans un domaine à la fois essentiel et « sensible », ce qui était également un moyen de régler (sans le dire) une partie de ses comptes avec l'Armée d'Armistice (dont les tribunaux l'avaient condamné à la peine de mort et à la dégradation militaire au mois d'août 1940) et avec l'Armée d'Afrique (dont la grande majorité des cadres ne l'appréciaient pas ou peu). Une fois engagé le processus de marginalisation du Général Giraud (lequel débouchera sur son départ au début du mois d'avril 1944), le chef de la France Libre signe, à la fin du mois de novembre 1943, le décret créant la Direction Générale des Services Spéciaux (DGSS) et imposant la fusion de la DSR-SM et du BCRA (fusion qui, à tort ou à raison, a été vécue comme une absorption de la DSR-SM par le BCRA)<sup>91</sup>. L'épreuve de force qui va s'ensuivre durera près de cinq mois. Elle débouchera sur le départ du Colonel Rivet (promu au grade d'officier général juste avant son départ en retraite) et sur celui de

---

<sup>87</sup> Sans épiloguer sur ce point, rappelons que le droit de vote n'a été reconnu aux personnels militaires qu'à partir du mois d'août 1945.

<sup>88</sup> Section Non Militaire. Elle sera placée sous l'autorité de Louis Vallon.

<sup>89</sup> Le dépouillement des archives montre que les services de la DSR-SM surveillent les activités du PCF (notamment celles des parlementaires qui avaient été internés en Algérie au printemps 1940) et celles de la France Libre en AFN, à tout le moins jusque dans les derniers mois de l'année 1943 (28 P 9 442, 445 et 508 ; 28 P 13 91 et 221). On y apprend également qu'ils avaient introduit un informateur dans les instances dirigeantes du mouvement « Combat » en Algérie.

<sup>90</sup> Le Colonel Passy sera remplacé par Henri Ribière, membre du Comité Directeur de la SFIO et Député de l'Allier depuis le mois de mai 1945, c'est-à-dire par un « profil » plus politique que technique.

<sup>91</sup> Il aurait pu en être autrement dans la mesure où il y avait une complémentarité évidente entre les points forts de la DSR-SM (Contre-Espionnage, Sécurité Militaire) et ceux du BCRA (Renseignement).



ses collaborateurs les plus proches, le Colonel du Crest de Villeneuve<sup>92</sup> et, quelques mois plus tard, le Commandant Paillole (après que la décision a été prise de séparer la Sécurité Militaire du Contre-espionnage, ce à quoi il était hostile). Une fraction significative des cadres de la DSR-SM n'en choisiront pas moins de poursuivre leur carrière à la DGSS, puis à la DGER (qui deviendra le SDECE à la fin de l'année 1945), comme le leur avait instamment recommandé le Colonel Rivet avant de quitter ses fonctions<sup>93</sup>.

**4.4) Même si le rapport des forces et le contexte de l'époque l'explique largement, la fusion du BCRA et de la DSR-SM n'a été ni conçue, ni préparée, ni conduite dans des conditions qui puissent être considérées comme optimales.** D'abord parce qu'elle a été engagée et menée alors même que la guerre était loin d'être terminée et pour des raisons qui relèvent au moins autant, sinon plus, de la sphère passionnelle (pour ne pas dire épidermique) que de la sphère rationnelle. Ensuite parce que le processus d'étranglement budgétaire qui a été imposé à la DSR-SM à partir de la fin de l'année 1943 a eu des conséquences catastrophiques sur les capacités opérationnelles de ses réseaux en métropole et, plus simplement, sur la vie au jour le jour de leurs agents. Enfin parce que le conflit fratricide qui a opposé près d'un an deux institutions dont la mission était la même, a fortiori en temps de guerre, et à qui le simple bon sens commandait d'unir leurs forces s'est déroulé sous le regard à la fois affligé, agacé, embarrassé et moqueur des Alliés, ce qui n'a probablement pas manqué d'avoir un impact négatif (et, peut-être, durable) sur l'image, la réputation et la crédibilité de nos services de renseignement.

Il y a d'autant plus lieu de le penser que le « produit fini » de la fusion, c'est-à-dire la DGER, est rapidement devenu un corps à la fois obèse, sans tête et hors de contrôle. Le Colonel Passy l'apprendra à ses dépens quand il en prendra la tête au mois d'avril 1945<sup>94</sup>. Curieux et triste retour des choses.

Jacques de LAJUGIE

Administrateur de l'AASSDN

---

<sup>92</sup> Le Colonel du Crest de Villeneuve prendra le commandement d'une Subdivision en Tunisie. Il quittera l'Armée avec le grade de Général de Brigade au mois de février 1946.

<sup>93</sup> Tel sera le cas, entre autres, du Colonel Lafont, du Capitaine de Vaisseau Trautmann et du Commandant Bonnefous.

<sup>94</sup> Le Colonel Passy devra ramener l'effectif de la DGER (après avoir mis plusieurs semaines à l'évaluer précisément) de 10323 à 1800 agents en l'espace de dix mois. Il devra également réduire drastiquement le parc de véhicules et le nombre des emprises immobilières de la DGER.

